

## Enseignements en phase d'approfondissement Par compétences A partir de la promotion 2023

MAJ avril 2024

Validé en conseil de faculté le 03.06.24

Attention : ce qui est mentionné en rouge est OBLIGATOIRE pour valider la phase d'approfondissement ! Les autres formations sont optionnelles

### Relation/communication/Approche centrée patient

- 1 GEAP-PE
  - Validé par la présence aux séances et la rédaction d'un RSCA
- Au minimum 2 enseignements de communication
  - Validés par la présence et la rédaction d'une trace si demandée

### Approche globale / Complexité / Réflexivité

- Au minimum 2 GEAP
  - Validés par la présence aux séances et la rédaction d'un RSCA
- Enseignements thématiques

### Premiers recours

- Au minimum 2 enseignements thématiques

### Continuité / Suivi / Coordination

- Enseignements thématiques

### Education / Prévention / Dépistage

- Enseignements thématiques

### Professionalisme

- Au minimum 1 enseignement de sciences humaines et sociales
- FMC :
  - 1 congrès (CNGE, CMGF, EGPRN, WONCA)
  - OU 14h de FMC de médecine générale (organisme de DPC indépendant)
  - OU abonnement à une revue pendant 1 an (Exercer, Médecine ou Prescrire) + test de lecture pendant 1 an ou 2 fiches articles
- 1 enseignement de lecture critique

## Contenu du dossier de fin de phase d'approfondissement

MAJ avril 2024

Validé en conseil de faculté le 03.06.24

### **DOSSIER A DEPOSER SUR CELENE *AU MOINS UNE SEMAINE AVANT LA TENUE DE LA COMMISSION***

*NB : Les fiches d'évaluation des 3 premiers semestres de la phase d'approfondissement auront déjà été déposées.*

- 1. La fiche d'évaluation de fin de stage du dernier semestre en cours au moment de la commission**
- 2. Les preuves de participation aux enseignements pendant la phase d'approfondissement**
  - a. 1 GEAP-PE (+ RSCA)
  - b. Au moins 2 enseignements de communication (+/- Traces)
  - c. Au moins 2 GEAP (+ RSCA)
  - d. Au moins 2 enseignements de premier recours
  - e. Au moins un enseignement de sciences humaines et sociales
  - f. 1 enseignement de lecture critique

*NB : Il suffit de faire une capture d'écran sur le site d'inscription aux séminaires et déposer les traces associées quand elles sont nécessaires.*

- 3. La participation à une FMC pendant la phase d'approfondissement**
  - a. 1 congrès (CNGE, CMGF, EGPRN, WONCA).
  - b. OU 14h de FMC de médecine générale (organisme de DPC indépendant des laboratoires)
  - c. OU abonnement à une revue pendant 1 an (exercer, Médecine ou Prescrire) + test de lecture pendant 1 an ou 2 fiches articles

*NB : Les congrès ou revues non cités ne sont pas acceptés.*

- 4. La fiche de thèse**, validée par la commission avant la fin de la première année de phase d'approfondissement
- 5. Le regard du tuteur** sur votre parcours de DES
  - a. Obligatoire pour les internes en tutorat renforcé
  - b. Optionnel pour les autres
- 6. L'auto-évaluation du parcours de DES** rédigée par l'interne
  - a. Tableau familles de situations/compétences
  - b. Un texte qui explique comment vous avez travaillé les différentes compétences dans les 11 familles de situation pendant les 3 ans de formation (= **version écrite du mémoire de DES**)

*NB : Pour cette rédaction, vous pouvez vous aider du document : « Les niveaux de compétence en médecine générale ».*

- 7. La preuve de la soutenance effective de la thèse ou de l'autorisation à soutenir dans les délais**

## Comment est évaluée la phase d'approfondissement en pratique ?

La commission locale de coordination, présidée par le coordonnateur local du DES de médecine générale, se réunit chaque année **fin septembre (ou fin mars pour les étudiants décalés)**.

**Chaque interne dépose sur CELENE au moins une semaine avant la commission son dossier complet.** Le rapporteur étudie l'ensemble des documents et présente le dossier lors de la commission.

**Les décisions de la commission sont envoyées par mail aux internes.**

- **En cas d'avis favorable à la validation de la phase d'approfondissement**

L'interne est informé par courriel qu'il est autorisé à débiter sa phase de consolidation.

- **En cas d'avis défavorable à la validation de la phase d'approfondissement**

L'interne est reçu en entretien par un membre de la commission pour lui en exposer les raisons (non-validation de stage et/ou de contenu pédagogique).

Un nouveau stage de 6 mois (fléché pour raisons pédagogiques) lui est attribué par la commission locale de coordination, assorti de prescriptions pédagogiques.

L'interne peut présenter à nouveau un dossier de validation de la phase d'approfondissement à la fin du semestre suivant.

**Les conclusions de la commission locale de coordination sont envoyées au Doyen pour décision définitive.**